

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**COMPANIE D'ASSURANCES ET DE EASSURANCES  
- ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) & M. Karim DEROUICHE (FINOR).

Annexe n°1  
Actif du bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31 Décembre 2025			Au 31 décembre 2024
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>A 1</b>	<b>8 923 548</b>	<b>2 667 126</b>	<b>6 256 422</b>	<b>4 865 540</b>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Fonds commercial		2 901 031	2 667 126	233 905	351 792
AC14 Acomptes versés		6 022 517		6 022 517	4 513 747
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A 2</b>	<b>10 794 634</b>	<b>8 840 570</b>	<b>1 954 065</b>	<b>2 135 365</b>
AC21 Installations techniques et machines		9 257 868	7 626 324	1 631 544	1 788 725
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 527 038	1 214 246	312 792	296 815
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	49 825
<b>AC3 Placements</b>	<b>A 3</b>	<b>715 302 109</b>	<b>22 118 613</b>	<b>693 183 497</b>	<b>632 057 823</b>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 3.1	<b>31 346 924</b>	<b>6 872 864</b>	<b>24 474 060</b>	<b>24 689 542</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	3 032 518	822 984	914 238
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 840 346	14 555 258	14 679 486
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818	0	9 095 818	9 095 818
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	<b>25 781 365</b>	0	<b>25 781 365</b>	<b>25 781 365</b>
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	<b>655 636 600</b>	<b>15 245 748</b>	<b>640 390 852</b>	<b>579 154 751</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		121 049 313	15 102 420	105 946 893	104 119 561
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		418 393 505	416	418 393 088	346 696 392
AC333 Prêts hypothécaires		1 627 883		1 627 883	1 514 515
AC334 Autres Prêts		1 544 942	142 912	1 402 030	1 112 231
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		113 020 956		113 020 956	65 652 000
AC336 Autres		0		0	60 060 052
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	<b>2 537 221</b>		<b>2 537 221</b>	<b>2 432 165</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A 4</b>	<b>52 466 208</b>		<b>52 466 208</b>	<b>55 529 163</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		16 300 565		16 300 565	15 104 554
AC520 Provision d'assurance vie		1 987 548		1 987 548	2 399 890
AC530 Provisions pour sinistres Vie		123 268		123 268	339 342
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 054 827		34 054 827	37 685 376
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		0		0	
<b>AC6 Créances</b>	<b>A 5</b>	<b>91 991 441</b>	<b>25 598 253</b>	<b>66 393 188</b>	<b>68 398 306</b>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	<b>73 836 737</b>	<b>23 594 173</b>	<b>50 242 564</b>	<b>53 092 886</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	10 046 332		10 046 332	9 046 353
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	55 542 126	21 181 338	34 360 788	34 712 508
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	8 248 280	2 412 836	5 835 444	9 334 024
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	<b>5 733 127</b>	<b>875 912</b>	<b>4 857 215</b>	<b>3 592 220</b>
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	<b>12 421 577</b>	<b>1 128 168</b>	<b>11 293 409</b>	<b>11 713 200</b>
AC631 Personnel	A 5.3.1	227 962		227 962	220 808
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	10 223 683		10 223 683	10 470 316
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 969 932	1 128 168	841 764	1 022 075
<b>AC7 Autres éléments d'Actif</b>	<b>A 6</b>	<b>60 822 044</b>		<b>60 822 044</b>	<b>54 844 419</b>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	<b>21 808 324</b>		<b>21 808 324</b>	<b>19 144 719</b>
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	<b>6 075 281</b>		<b>6 075 281</b>	<b>5 599 275</b>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	<b>32 938 440</b>		<b>32 938 440</b>	<b>30 100 425</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	22 343 368		22 343 368	18 353 489
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	10 595 072		10 595 072	11 746 936
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>940 299 985</b>	<b>59 224 561</b>	<b>881 075 424</b>	<b>817 830 616</b>

## Annexe n°2

## Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

		Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>Capitaux propres</b>		<b>P 1</b>		
CP1	Capital social ou fonds équivalent	P.1.1	30 000 000	30 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	P.1.2	95 745 873	87 245 873
CP4	Autres capitaux propres	P.1.3	42 526 315	37 026 315
CP5	Résultats reportés	P.1.4	1 089 353	1 103 601
	<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>169 361 541</b>	<b>155 375 789</b>
CP6	Résultat de l'exercice	P.1.5	34 769 144	28 985 751
	<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>		<b>204 130 685</b>	<b>184 361 541</b>
<b>Passif</b>		<b>P 2</b>		
PA2	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	P.2.1	<b>16 817 855</b>	<b>18 073 572</b>
	PA23 Autres provisions		16 817 855	18 073 572
PA3	<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>P.2.2</b>	<b>572 421 482</b>	<b>525 954 551</b>
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie		56 564 275	54 438 930
PA320	Provisions d'assurances Vie		272 642 642	235 452 142
PA330	Provisions pour sinistres Vie		5 309 556	5 536 238
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie		220 787 830	215 318 880
PA340	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		3 444 063	2 650 406
PA341	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		7 819 777	7 016 512
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		1 505 484	1 505 484
PA360	Autres provisions techniques Vie		0	238 597
PA361	Autres provisions techniques Non Vie		4 347 855	3 797 360
PA5	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>P.2.3</b>	<b>15 271 410</b>	<b>17 872 396</b>
PA6	<b>Autres dettes</b>	<b>P.2.4</b>	<b>66 061 668</b>	<b>64 203 700</b>
	PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P.2.4.1	14 100 562	15 382 622
	PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P.2.4.1.1	11 608 850	11 638 987
	PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P.2.4.1.2	2 491 712	3 743 635
	PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P.2.4.2	26 609 979	25 043 331
	PA63 Autres dettes	P.2.5	25 351 127	23 777 747
	PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P.2.5.1	535 034	484 846
	PA632 Personnel	P.2.5.2	1 438 252	1 295 645
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P.2.5.3	21 548 103	20 503 348
	PA634 Crédoeurs divers	P.2.5.4	1 829 738	1 493 909
PA7	<b>Autres passifs</b>	<b>2.6</b>	<b>6 372 325</b>	<b>7 364 857</b>
	PA71 Comptes de régularisation passif	P.2.6.1	6 372 325	7 364 857
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>			<b>881 075 424</b>	<b>817 830 616</b>

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n°3  
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Notes	Opérations brutes Au 31/12/2025	Cessions Au 31/12/2025	Opérations nettes Au 31/12/2025	Opérations nettes Au 31/12/2024
	PRNV1 <u>Primes acquises</u>	188 812 376	<53 945 881>	134 866 495
PRNV11 Primes émises et acceptées 6.1	190 937 720	<55 141 892>	135 795 829	129 492 844
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<2 125 344>	1 196 011	<929 334>	<71 265>
PRNV3 <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	24 200 935		24 200 935	21 344 326
PRNV2 <u>Autres produits techniques</u>	152 288		152 288	16 581
CHNV1 <u>Charges de sinistres</u>	<125 159 049>	10 413 261	<114 745 788>	<112 685 892>
CHNV11 Montants payés	<119 690 100>	13 034 001	<106 656 099>	<91 757 398>
Sinistre Régles	<105 487 826>	13 034 001	<92 453 825>	<78 411 061>
Frais de Gestion	<14 202 274>		<14 202 274>	<13 346 338>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<5 468 950>	<2 620 739>	<8 089 689>	<20 928 494>
CHNV2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	<550 495>		<550 495>	<4 636>
CHNV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	<5 001 163>	1 046 656	<3 954 507>	<1 915 671>
CHNV4 <u>Frais d'exploitation</u>	<30 434 358>	12 128 578	<18 305 780>	<16 029 696>
CHNV41 Frais d'acquisition	<11 644 566>		<11 644 566>	<11 031 661>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	179 881		179 881	502 768
CHNV43 Frais d'administration	<18 969 673>		<18 969 673>	<17 424 690>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		12 128 578	12 128 578	11 923 886
CHNV5 <u>Autres charges techniques</u>	<4 752 617>		<4 752 617>	<4 604 881>
CHNV6 <u>Variation de la provision pour égalisation &amp; équilibrage</u>	-		-	-
RTNV <u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</u>	47 267 917	<30 357 386>	16 910 531	15 541 709

Annexe n°4  
Etat de résultat technique de l'Assurance VIE

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>PRV1 Primes</b>	<b>86 777 149</b>	<b>&lt;420 555&gt;</b>	<b>86 356 595</b>	<b>76 303 157</b>
PRV11 Primes émises et acceptées	6.1 86 777 149	<420 555>	86 356 595	76 303 157
<b>PRV2 Produits de placements</b>	<b>23 557 544</b>		<b>23 557 544</b>	<b>24 917 084</b>
PRV21 Revenus des placements	20 287 089		20 287 089	22 850 180
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 215 910		1 215 910	1 215 283
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	2 054 545		2 054 545	851 621
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>				
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>	<b>&lt;43 056 905&gt;</b>	<b>221 833</b>	<b>&lt;42 835 072&gt;</b>	<b>&lt;163 651 462&gt;</b>
CHV11 Montants payés	<43 283 588>	440 342	<42 843 245>	<163 420 948>
Sinistre Régles	<42 565 901>	440 342	<42 125 558>	<163 021 135>
Frais de Gestion	<717 687>		<717 687>	<658 394>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	226 683	<218 509>	8 173	<230 514>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>	<b>&lt;37 425 356&gt;</b>	<b>&lt;412 342&gt;</b>	<b>&lt;37 837 699&gt;</b>	<b>88 557 393</b>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<37 663 954>	<412 342>	<38 076 296>	88 500 747
CHV22 Autres provisions techniques	238 597		238 597	56 646
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>&lt;1 023 888&gt;</b>	<b>1 221</b>	<b>&lt;1 022 667&gt;</b>	<b>1 268 889</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>	<b>&lt;8 696 823&gt;</b>	<b>&lt;13 909&gt;</b>	<b>&lt;8 710 732&gt;</b>	<b>&lt;8 090 910&gt;</b>
CHV41 Frais d'acquisition	<7 794 334>		<7 794 334>	<7 383 692>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	296 125		296 125	360 357
CHV43 Frais d'Administration	<1 198 615>		<1 198 615>	<1 073 210>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		<13 909>	<13 909>	5 636
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	<b>&lt;1 360 251&gt;</b>		<b>&lt;1 360 251&gt;</b>	<b>&lt;787 774&gt;</b>
<b>CHV9 Charges des placements</b>	<b>&lt;1 376 318&gt;</b>		<b>&lt;1 376 318&gt;</b>	<b>&lt;1 565 514&gt;</b>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<1 138 382>		<1 138 382>	<854 699>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<183 023>		<183 023>	<316 494>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<54 913>		<54 913>	<394 322>
<b>RTV</b>	<b>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</b>	<b>17 395 152</b>	<b>&lt;623 753&gt;</b>	<b>16 771 399</b>
				<b>16 950 863</b>

Annexe n°5  
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

		Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>RTNV</b>	<b><u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u></b>		<b>16 910 531</b>	<b>15 541 709</b>
<b>RTV</b>	<b><u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u></b>		<b>16 771 399</b>	<b>16 950 863</b>
<b>PRNT1</b>	<b><u>Produits des placements Assurance Non Vie</u></b>		<b>40 266 438</b>	<b>35 701 976</b>
	PRNT11 Revenus des placements		34 676 315	32 606 800
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		2 078 330	2 088 439
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		3 511 793	1 006 737
<b>CHNT1</b>	<b><u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u></b>		<b>&lt;2 352 513&gt;</b>	<b>&lt;2 155 734&gt;</b>
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<1 945 814>	<1 265 357>
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<312 838>	<396 557>
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<93 861>	<493 820>
<b>CHNT2</b>	<b><u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u></b>		<b>&lt;24 200 935&gt;</b>	<b>&lt;21 344 326&gt;</b>
<b>PRNT2</b>	Autres produits non techniques		2 347 067	616 360
<b>CHNT3</b>	Autres charges non techniques		<2 061 595>	<3 096 455>
	<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>47 680 393</b>	<b>42 214 395</b>
<b>CHNT4</b>	Impôts sur le Résultat		<10 703 626>	<10 966 751>
	<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>36 976 767</b>	<b>31 247 644</b>
<b>CHNT5</b>	Pertes extraordinaires		<2 207 623>	<2 261 892>
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>			<b>34 769 144</b>	<b>28 985 751</b>

**Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés**

Intitulé		Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b>HB1</b>	<b>Engagements reçus</b>		<b>8 592 380</b>	<b>7 664 122</b>
	<i>Engagements hypothécaires reçus sur Prêts octroyés</i>		7 846 528	6 951 246
	<i>Avals, cautions de garanties</i>		745 853	712 876
<b>HB2</b>	<b>Engagements donnés</b>		<b>2 301 935</b>	<b>1 944 324</b>
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		2 301 935	1 944 324
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
<b>HB3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>			
<b>HB4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			

## Annexe N° 7

<b>État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL</b>		<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	290 120 093	266 154 763
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<153 092 618>	<257 023 382>
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	2 356 898	1 717 154
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<686 181>	<133 342>
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5	<761 076>	<495 392>
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	<56 094 468>	<53 735 961>
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	13 935 986	10 575 611
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8	13 548 261	13 898 818
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	<27 552 022>	<25 328 964>
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<17 295 074>	<15 654 945>
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	<186 511>	2 934 674
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<456 712 649>	<481 276 273>
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	400 036 594	545 358 383
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<27 209 045>	<23 144 604>
E16	Produit financiers reçus	E16	46 536 928	45 300 338
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17	<5 266 497>	<2 488 397>
E18	Autres mouvements	E18	<3 069 324>	<6 649 972>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>			<b>18 609 295</b>	<b>20 008 510</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	<657 574>	<4 590 850>
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2	64 000	
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			<b>&lt;593 574&gt;</b>	<b>&lt;4 590 850&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2	Dividendes et autres distributions	F2	<15 318 352>	<13 167 909>
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			<b>&lt;15 318 352&gt;</b>	<b>&lt;13 167 909&gt;</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>				
		L1	<33 765>	<33 107>
<b>Variations de trésorerie</b>			<b>2 663 604,806</b>	<b>2 216 645</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>			<b>19 144 719</b>	<b>16 928 074</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>			<b>21 808 324</b>	<b>19 144 719</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31/12/2025**

## **1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités**

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
  - HANOVER RE
  - ODYSSEY RE
  - ARONDO RE
  - PARTNER RE
  - AFRICA RE
  - MAPFRE
  - TUNIS RE
  - EULER
  - EUROPE ASSISTANCE
- **Le Président du Conseil d'Administration.**
  - M. Hichem REBAI
- **Le Directeur Général**
  - M. Moez DIMASSI
- **Les membres du Conseil d'Administration**
  - M. Zouheir HASSEN
  - M. Ahmed KAMMOUN
  - M. Mohamed TRIFA (administrateur indépendant/ Président Comité d'Audit)
  - M. Sami ZGHAL (administrateur indépendant/ Président Comité des Risques)
  - La Banque de Tunisie représentée par Mme Maha ZOUAOUI
  - La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) représenté par M. Éric CHARPENTIER
  - Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) représenté par M. Loïc GUYOT
  - M. Hafedh KHLIFI (administrateur représentant les actionnaires minoritaires)
- **Comités rattachés au Conseil d'Administration :**
  - Comité Permanent d'Audit Interne
  - Comité des Risques
  - Comité de Nomination et de Rémunération
- **Notre réseau commercial :**
  - **01** Bureau Direct
  - **72** Agences d'assurances
  - **43** Courtiers
- **La Société mère qui publie les comptes consolidés :**
  - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

## **2. Faits marquants de l'exercice**

### **A/ Le secteur des assurances :**

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2025 :

1. La mise en place d'un cadre réglementaire relatif aux pratiques commerciales au niveau du secteur des assurances (réf : règlement n°01/2025 du 14/03/2025), avec la création d'une Direction Générale de protection des assurés au sein du Comité Général des Assurances (CGA).
2. L'adoption d'un cadre réglementaire organisant l'échange des informations entre le Comité Général des Assurances (CGA) et les compagnies d'assurances, à travers un système de collecte automatisé de toutes les informations/données à communiquer au Comité Général des Assurances (CGA) par les compagnies d'assurances conformément à la réglementation en vigueur (réf : règlement n°02/2025) via une nouvelle plateforme d'échange électronique.
3. L'institution d'une nouvelle réglementation portant sur l'externalisation des services en lien avec l'exécution des contrats d'assurances, plus précisément les prestations d'assistance et de gestion des indemnisations (réf : règlement n°03/2025).
4. L'amendement du règlement n°01/2021 du Comité Général des Assurances (CGA) relatif aux obligations d'information et au rapport annuel Comité Général des Assurances (CGA), plus particulièrement l'article 08 nouveau « rapport de solvabilité » avec l'instauration d'un nouvel axe d'analyse prospective.
5. Les nouveaux impératifs réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dont notamment :
  - L'avenant au règlement n°02/2019 du Comité Général des Assurances (CGA) relatif aux mesures de vigilance requises en matière de lutte contre le financement du terrorisme, la prolifération des armes et la répression du blanchiment d'argent dans le secteur des assurances
  - Les lignes directrices du Comité Général des Assurances (CGA) relatives à l'identification, à la vérification de l'identité et à la connaissance des relations d'affaires dans le secteur des assurances.
  - Les lignes directrices conjointes du Comité Général des Assurances (CGA) et de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs dans le secteur des assurances.
6. La loi n°2025-9 du 21 Mai 2025 portant réglementation des contrats de travail et interdiction de la sous-traitance de main-d'œuvre.

7. La création d'un nouveau fonds de promotion des personnes handicapées (article 32 de la loi de finances 2026) qui sera financé notamment par un prélèvement de 1% opéré par les compagnies d'assurances sur les indemnités d'accidents de la circulation et du travail.
8. L'introduction du paiement électronique des vignettes Automobile (réf : Arrêté conjoint de la ministre des Finances, du ministre de l'Intérieur, du ministre des Transports et du ministre des Technologies de la communication du 19 décembre 2025, fixant les modalités de paiement des taxes de circulation), à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Des interfaces de vérification ont été mises à la disposition des structures de contrôle leur permettant de vérifier en temps réel le paiement des taxes de circulation exigibles, dont les compagnies d'assurances.

**Pour ce qui est du suivi des projets sectoriels :**

- L'entrée en exploitation du constat digital Auto : l'application mobile E-Constat a été lancée officiellement par la FTUSA le 1<sup>er</sup> novembre 2025 permettant de déclarer les sinistres automobiles d'une manière fluide et sécurisée.
- La finalisation du projet de mise en place d'un référentiel Automobile à travers l'exploitation d'une plateforme informatique sectorielle qui permet de calculer la valeur à neuf et la valeur vénale d'un véhicule sur le marché local, et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.
- La mise en place par la FTUSA d'un guide d'utilisation du module vignettes permettant aux compagnies d'assurer la diligence de vérification du paiement des vignettes Automobile par les assurés.
- Le projet de digitalisation de l'attestation d'assurance Auto : Projet en cours

## B/ Activité de la Compagnie en 2025 :

### ▪ Production :

#### Situation comparative des primes émises au 31/12/2025 (y compris acceptation) : En DT

Branche	31/12/2025	Part %	31/12/2024	Part %
Automobile	89 808 236	32,22	85 956 763	33,61
Vie	87 066 252	31,24	77 225 742	30,2
Maladie	36 258 056	13,01	31 768 741	12,42
Transport et aviation	13 727 544	4,92	12 236 497	4,78
Multirisques	15 626 595	5,61	14 978 255	5,86
Incendie	10 931 098	3,92	10 442 568	4,08
Individuelle	1 273 899	0,46	1 055 189	0,41
Responsabilité Civile	6 899 601	2,48	6 645 910	2,6
Risques Spéciaux	6 986 743	2,51	6 413 632	2,51
Risques Agricoles	638 373	0,23	809 506	0,32
Invalidité	3 220 884	1,16	2 818 241	1,1
Assistance	883 121	0,32	654 939	0,26
Assurance-Crédit	2 102 428	0,75	2 471 282	0,97
Vol	506 184	0,18	500 437	0,2
Bris de glaces et dégâts des eaux	16 126	0,01	19 615	0,01
Pertes pécuniaires	111 664	0,04	116 265	0,05
Primes acceptées	2 681 110	0,96	1 623 172	0,63
	<b>278 737 914</b>	<b>100%</b>	<b>255 736 754</b>	<b>100%</b>

Source : Etats de production au 31/12/2025

Au terme de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **278,738 MD** contre **255,737 MD** à la même période en 2024, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 23,001 MD qui correspond à une progression de **9 %**.

### ▪ Structure du portefeuille

La croissance du niveau d'activité de la compagnie, en 2025, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche Auto se positionne au 1er rang dans le portefeuille de la Compagnie, malgré la diminution de sa part de 1,39 point (32,22% contre 33,61% en 2024).
- La branche Vie occupe le second rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en croissance de 1,04 point en s'établissant à 31,24% au 31/12/2025.
- La branche Maladie maintient son 3<sup>ème</sup> rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une croissance de sa part de 0,63 points (13,01% contre 12,42% au 31/12/2024).

### ▪ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie en amélioration de 4,95 points (48,29% contre 53,24% en 2024).

### ▪ Encaissements :

Au 31 décembre 2025, le ratio d'encaissement s'est établi à 90 % contre 85,75% en 2024.

▪ **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2025, un montant net de 693 183 497 DT contre 632 057 823 DT à la même date une année auparavant, soit une augmentation de 9,67%.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2025, un montant de 63 823 982 DT contre 60 619 060 DT en 2024.

▪ **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2025 respectivement à 30 357 446 DT et 623 753 DT contre 20 852 504 DT et <454 376> DT au 31/12/2024. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à 1 103 515 DT en 2025 contre un résultat de 327 083 DT en 2024.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2025, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis 152 288 DT contre 16 581 DT en 2024.
- Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à 4 752 617 DT et 1 360 251 DT contre 4 604 881 DT et 787 774 DT, une année auparavant.

### 3. Référentiel comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
  - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

## **4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats**

### **4.1 / Primes émises et acceptées :**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

### **4.2 / Opérations techniques d'assurance Non-Vie :**

#### **▪ Provision pour primes non acquises :**

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

#### **▪ Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

#### **▪ Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

#### **4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :**

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des Finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

#### 4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

#### 4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Les revenus de placements (dividendes, intérêts ...) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » 01/2021 du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à 100%

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

#### 4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

### 5. Notes sur le Bilan

#### 5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

#### 5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

#### 5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	10 046 332	-	-	10 046 332
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	29 284 052	21 000 481	5 257 593	55 542 126
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	3 609 364	2 644 056	1 994 860	8 248 280
Personnel	227 962	-	-	227 962
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 223 683	-	-	10 223 683
Débiteurs divers	70 047	771 717	1 128 168	1 969 932
<b>Total des créances :</b>	<b>53 461 440</b>	<b>24 416 254</b>	<b>8 380 621</b>	<b>86 258 315</b>

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	2 859 627	3 598 218	5 151 005	<b>11 608 850</b>
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	968 527	1 237 368	285 817	<b>2 491 712</b>
Dépôts et cautionnements reçus	50 188	27 200	457 646	<b>535 034</b>
Personnel	1 438 252			<b>1 438 252</b>
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	21 548 103			<b>21 548 103</b>
Créditeurs divers	1 189 637	306 957	333 144	<b>1 829 738</b>
<b>Total des dettes :</b>	<b>25 224 710</b>	<b>4 268 859</b>	<b>10 018 125</b>	<b>39 451 688</b>

#### 5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>30 000 000</b>	<b>87 245 873</b>	<b>37 026 315</b>		<b>1 103 601</b>	<b>28 985 751</b>
Affectation AGO du 23 Juin 2025	-	8 500 000	5 500 000	15 000 000	<14 249>	<28 985 751>
Résultat 2025	-	-	-	-	-	34 769 144
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>30 000 000</b>	<b>95 745 873</b>	<b>42 526 315</b>	<b>15 000 000</b>	<b>1 089 353</b>	<b>34 769 144</b>

Conformément à la décision de l'AGO en date du 23 Juin 2025, la répartition du résultat 2024 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2024 :	28 985 751
Résultats reportés :	1 103 601
<b>Total à distribuer :</b>	<b>30 089 353</b>
Réserve pour réinvestissements exonérés	<8 000 000>
Réserve facultatives	<6 000 000>
Dividendes	<15 000 000>
<b>Résultat reporté :</b>	<b>1 089 353</b>

Par ailleurs, des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 2 500 000 TND et affectées aux réserves facultatives.

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2025.

## 5.5 / Provisions pour sinistres à payer

### Récapitulation de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour sinistres à payer	203 607 895	4 584 554	208 192 449	203 991 854
Chargement de gestion	17 531 712	725 002	18 256 714	17 759 817
Prévision de recours à encaisser	<1 416 048>		<1 416 048>	<2 228 029>
Provision SAP Acceptations	1 064 270		1 064 270	1 331 477
<b>TOTAL</b>	<b>220 787 830</b>	<b>5 309 556</b>	<b>226 097 385</b>	<b>220 855 119</b>

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

## 5.6 / Informations diverses sur le bilan

### A – Actif du bilan

#### Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
Logiciels	8 823 548	<2 667 126>	6 156 422	4 765 540
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 923 548</b>	<b>&lt;2 667 126&gt;</b>	<b>6 256 422</b>	<b>4 865 540</b>

#### Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 21 – Installations techniques et machines	9 257 868	<7 626 324>	1 631 544	1 788 725
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 527 038	<1 214 246>	312 792	296 815
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728		9 728	49 825
<b>TOTAL</b>	<b>10 794 634</b>	<b>&lt;8 840 570&gt;</b>	<b>1 954 065</b>	<b>2 135 365</b>

## Note - A 3 - Placements

### A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<3 032 518>	822 984	914 238
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 840 346>	14 555 258	14 679 486
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 095 818	-	9 095 818	9 095 818
<b>TOTAL</b>	<b>31 346 924</b>	<b>&lt;6 872 864&gt;</b>	<b>24 474 060</b>	<b>24 689 542</b>

### A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2	-	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>25 781 365</b>	<b>-</b>	<b>25 781 365</b>	<b>25 781 365</b>

### A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	121 049 313	<15 102 420>	105 946 893	104 119 561
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	418 393 505	<416>	418 393 088	346 696 392
AC 333 – 334 Prêts	3 172 826	<142 912>	3 029 914	2 626 746
AC 335 – Dépôts monétaires	113 020 956	-	113 020 956	65 652 000
AC 336 – Autres	-	-	-	60 060 052
<b>TOTAL</b>	<b>655 636 600</b>	<b>&lt;15 245 748&gt;</b>	<b>640 390 852</b>	<b>579 154 751</b>

### A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Provisions pour Primes non acquises acceptations	1 472 951	1 100 687
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	1 064 270	1 331 477
<b>TOTAL</b>	<b>2 537 221</b>	<b>2 432 165</b>

### Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	16 300 565	15 104 554
AC 520- Provision d'assurance Vie	1 987 548	2 399 890
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	123 268	339 342
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	34 054 827	37 685 376
<b>TOTAL</b>	<b>52 466 208</b>	<b>55 529 163</b>

### Note - A 5 – Créances

#### A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

##### A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Primes acquises et non émises non-vie	10 237 057	9 315 855
Primes acquises et non émises vie	1 120 197	1 135 293
<b>S/Total :</b>	<b>11 357 254</b>	<b>10 451 148</b>
<b>Primes à annuler</b>	<b>&lt;1 310 922&gt;</b>	<b>&lt;1 404 795&gt;</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 046 332</b>	<b>9 046 353</b>

### A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Quittances de primes à recevoir	47 518 709	46 951 156
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	64 615	926 822
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	4 185 079	5 844 530
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 477 400	3 364 118
Chèques impayés	296 323	366 533
<b>S/Total :</b>	<b>55 542 126</b>	<b>57 453 160</b>
Provisions au titre des arriérés primes	<17 694 423>	<19 058 064>
Provision au titre des chèques impayés	<296 323>	<366 533>
Provision au titre des effets impayés	<3 190 591>	<3 316 055>
<b>TOTAL</b>	<b>34 360 788</b>	<b>34 712 508</b>

### A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Avances sur recours matériels	1 590 971	2 839 732
Avances sur recours corporels	2 541 676	2 140 931
Indemnisation Directe des Assurés	2 005 679	3 942 119
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 108 431	2 579 814
<b>S/Total :</b>	<b>8 248 280</b>	<b>11 504 119</b>
Provisions pour dépréciation de créances	<2 412 836>	<2 170 095>
<b>TOTAL</b>	<b>5 835 444</b>	<b>9 334 024</b>

### A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Cessionnaires	3 317 160	2 566 143
Cédantes	2 415 967	1 901 989
<b>S/Total :</b>	<b>5 733 127</b>	<b>4 468 132</b>
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>
<b>TOTAL</b>	<b>4 857 215</b>	<b>3 592 220</b>

## 5.3 – Autres créances

### A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Avances au personnel	57 210	57 295
Autres avances	170 752	163 513
<b>TOTAL</b>	<b>227 962</b>	<b>220 808</b>

### A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Acomptes provisionnels	9 506 332	5 959 690
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	200 669	4 084 204
Autres	516 682	426 422
<b>TOTAL</b>	<b>10 223 683</b>	<b>10 470 316</b>

### A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Compte de liaison avec la délégation Maroc	917 777	907 686
Autres	1 052 155	1 233 414
<b>S/Total :</b>	<b>1 969 932</b>	<b>2 141 100</b>
Provision pour dépréciation	<1 128 168>	<1 119 025>
<b>TOTAL</b>	<b>841 764</b>	<b>1 022 075</b>

## Note A 6 – Autres éléments d'actif

### A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	10 429 205	7 980 541
Effets remis à l'encaissement	10 902 165	9 973 681
Autres	476 955	1 190 497
<b>TOTAL</b>	<b>21 808 324</b>	<b>19 144 719</b>

### A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2025 à **6 075 281** DT contre **5 599 275** DT au 31/12/2024.

## A 6.3 – Compte de régularisation Actif

### A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	22 331 090	18 341 211
Loyers perçus d'avance	12 278	12 278
<b>TOTAL</b>	<b>22 343 368</b>	<b>18 353 489</b>

### A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Autres comptes de régularisation Actif	10 453 862	11 452 143
Autres charges constatées ou payées d'avance	135 439	289 022
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 771
<b>TOTAL</b>	<b>10 595 072</b>	<b>11 746 936</b>

## Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

### Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
<b>P 1.1 – Capital social</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
<b>P 1.2 – Réserves et primes liées au capital</b>	<b>95 745 873</b>	<b>87 245 873</b>
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	88 019 870	79 519 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
<b>P 1.3 – Autres capitaux propres</b>	<b>42 526 315</b>	<b>37 026 315</b>
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	40 577 630	35 077 630
<b>P 1.4 – Résultats reportés</b>	<b>1 089 353</b>	<b>1 103 601</b>
<b>S/Total :</b>	<b>169 361 541</b>	<b>155 375 789</b>
<b>P 1.5 – Résultat de la période</b>	<b>34 769 144</b>	<b>28 985 751</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :</b>	<b>204 130 685</b>	<b>184 361 541</b>

### Résultat par action

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (en mD)	34 769	28 986
Nombre d'action (en milliers)	6 000	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>5,795</b>	<b>4,831</b>

## Note - P 2 – Passif

### P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
<b>Provision d'ouverture</b>	<b>18 073 572</b>	<b>16 493 524</b>
Constitution/Reprise	<1 255 717>	1 580 048
<b>Provision de clôture</b>	<b>16 817 855</b>	<b>18 073 572</b>

### P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non-vie	56 564 275	54 438 930
PA 320- Provisions d'assurance Vie	272 642 642	235 452 142
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	5 309 556	5 536 238
PA 331- Provisions pour Sinistre Non-Vie	220 787 830	215 318 880
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	3 444 063	2 650 406
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non-Vie	7 819 777	7 016 512
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non-Vie	1 505 484	1 505 484
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	0	238 597
PA 361- Autres provisions Techniques Non-Vie	4 347 855	3 797 360
- Réserve mathématique de rentes	3 767 958	3 687 211
- Réserve d'invalidité	455 012	-14 736
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	105 241	105 241
<b>TOTAL</b>	<b>572 421 482</b>	<b>525 954 551</b>

Le détail des provisions pour sinistre à payer est présenté ci-dessous :

SAP	Non vie	Vie
Provisions pour SAP (y compris tardifs) au 31-12-2024	199 261 643	4 730 211
Provisions pour frais de gestion	16 953 789	806 028
Prévisions de recours	- 2 228 029	-
Provisions SAP Acceptation au 31-12-2024	1 331 477	-
<b>Provisions pour Sinistre au 31-12-2024</b>	<b>215 318 880</b>	<b>5 536 239</b>
Règlement des sinistres des exercices 2024 et antérieurs	- 58 854 108	- 2 564 243
Amélioration/Aggravations	- 28 299 188	- 1 300 860
<b>Provisions SAP sur exercices antérieurs au 31-12-2025</b>	<b>128 165 584</b>	<b>1 671 136</b>
<b>Provisions SAP sur exercice en cours 2025</b>	<b>75 442 311</b>	<b>2 913 418</b>
Provisions pour frais de gestion	17 531 712	725 002
Prévisions de recours	- 1 416 048	-
Provisions SAP Acceptation	1 064 270	-
<b>Provisions pour Sinistre au 31-12-2025</b>	<b>220 787 829</b>	<b>5 309 556</b>

### P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour sinistres Non-vie	12 834 315	15 697 419
Provisions pour sinistres vie	267 637	164 389
Provisions pour primes non acquises	2 169 458	2 010 588
<b>TOTAL</b>	<b>15 271 410</b>	<b>17 872 396</b>

### P 2.4 – Autres Dettes

#### P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

##### P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur arriérés	4 874 861	4 670 942
Comptes de régularisation	6 425 061	6 796 889
Primes affaires collectives à payer	308 928	171 156
<b>TOTAL</b>	<b>11 608 850</b>	<b>11 638 987</b>

##### P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Comptes intermédiaires Sinistres	1 866 017	3 147 089
Sinistres officiels	253 426	253 426
Recours client	372 269	343 120
<b>TOTAL</b>	<b>2 491 712</b>	<b>3 743 635</b>

#### P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Cessionnaires	25 011 282	23 791 778
Cédantes	1 571 025	1 223 881
Rétrocessionnaires	27 672	27 672
<b>TOTAL</b>	<b>26 609 979</b>	<b>25 043 331</b>

### 2.5 – Autres dettes

#### P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de Garanties en espèces des Agents /Assurés	416 191	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	118 843	118 843
<b>TOTAL</b>	<b>535 034</b>	<b>484 846</b>

### P 2.5.2 – Personnel

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dettes provisionnées pour congés payés	1 331 246	1 196 966
Autres dettes	107 006	98 679
<b>TOTAL</b>	<b>1 438 252</b>	<b>1 295 645</b>

### P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	13 693 276	13 750 627
Cotisations Sociales	5 142 972	4 449 077
Taxes d'assurance à payer	1 200 706	1 057 236
Retenues à la source	1 511 149	1 246 408
<b>TOTAL</b>	<b>21 548 103</b>	<b>20 503 348</b>

### P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Actionnaires, dividendes à payer	179 560	497 912
Autres crédoiteurs divers	1 650 178	995 997
<b>TOTAL</b>	<b>1 829 738</b>	<b>1 493 909</b>

### P 2.6 – Autres passifs

#### P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Report de commissions reçues des réassureurs	2 728 477	2 342 182
Encaissements en instance d'affectation	128 247	114 180
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	91 849	101 228
Autres comptes de régularisation Passif	3 423 753	4 807 267
<b>TOTAL</b>	<b>6 372 325</b>	<b>7 364 857</b>

## 6. Informations diverses sur l'état de résultat

### 6.1 / Primes émises et acceptées

La ventilation des primes se présente comme suit :

LIBELLE	Non Vie	Vie
Primes émises et acceptées	210 623 666	89 571 983
Annulations	<14 682 422>	<1 836 998>
Ristournes	<6 017 846>	<943 492>
Variation des primes acquises	921 202	<15 096>
Variation des primes à annuler	93 121	752
<b>Primes émises et acceptées</b>	<b>190 937 720</b>	<b>86 777 149</b>

### 6.2 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

### 6.3 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

### 6.4 / Affectation des produits aux différentes catégories

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

### 6.5 / Ventilation des frais généraux par nature

Les frais généraux par nature se détaille comme suit :

CHARGES PAR NATURE AU 31-12-2025	
Libelle	Au 31/12/2025
Charges de Personnel	22 453 177
Services Extérieurs	33 797 070
Charges Diverses Ordinaires	898 986
Impôts, Taxes et Versements assimilés	7 423 759
Dotations aux amortissements et aux Provisions Relatives à l'exploitation	1 558 497
Reprises sur amortissements et Provisions relatives à l'exploitation	<2 040 717>
<b>TOTAL DES CHARGES PAR NATURE</b>	<b>64 090 772</b>

## 6.6 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2025 comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2025</b>
Cadres	144
Agents d'encadrement	39
Agents d'exécution	31
Personnel Contractuel	6
Personnel de services	12
Personnel en détachement	2
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2025 à la somme de **22 453 177 DT** et sont ventilés comme suit :

<b>CATEGORIE</b>	<b>MONTANT</b>	
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Salaires	13 915 081	13 601 602
Charges sociales	4 462 090	3 891 628
Assurance collective vie	3 598 581	2 700 000
Personnel en détachement	477 425	378 202
<b>TOTAL</b>	<b>22 453 177</b>	<b>20 571 432</b>

## 6.7 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **28 794 638 DT**, se détaille comme suit :

<b>CATEGORIE</b>	<b>MONTANT</b>	
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Agents généraux	12 842 106	12 251 171
Courtiers	6 922 271	5 693 390
Autres commissions	8 300 966	7 150 811
Commissions Acceptations	729 295	673 711
<b>TOTAL</b>	<b>28 794 638</b>	<b>25 769 083</b>

## 6.8 / Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux par destination se détaille comme suit :

<b>CHARGES PAR DESTINATION AU 31-12-2025</b>		
<b>Libelle</b>	<b>VIE</b>	<b>NON VIE</b>
Frais d'acquisition	7 794 334	11 644 566
Frais d'administration	1 198 615	18 969 673
Frais de gestion des sinistres	717 687	14 202 274
Charges de placements	2 610 710	
Autres charges techniques	1 360 250	4 752 617
<b>TOTAL DES CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>63 250 726</b>	

## 6.9 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **278 737 916 DT** au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2025	31/12/2024
Nord	239 793 842	216 318 856
Centre	14 751 340	13 593 315
Sud	24 192 732	24 201 411
<b>TOTAL</b>	<b>278 737 914</b>	<b>254 113 582</b>

## 6.10 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	2 347 067
<b>TOTAL</b>	<b>2 347 067</b>

## 6.11 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Autres charges non techniques	1 221 550
Divers contribution, Don et subvention	840 045
<b>TOTAL</b>	<b>2 061 595</b>

## 6.12 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat Comptable</b>	<b>47 680 393</b>	<b>42 214 395</b>
Réintégration	1 224 827	3 572 454
Déductions	<12 146 155>	<10 369 972>
<b>Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés</b>	<b>36 759 065</b>	<b>35 416 877</b>
Réinvestissements exonérés	<b>10 000 000</b>	<b>8 000 000</b>
<b>Résultat Fiscal</b>	<b>26 759 065</b>	<b>27 416 877</b>
Impôt sur les sociétés	<10 703 626>	<10 966 751>
Contributions	< 2 207 623>	< 2 261 892>
<b>Bénéfice Comptable</b>	<b>34 769 144</b>	<b>28 985 751</b>

### 6.13 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2025
Provision mathématique vie à l'ouverture	235 452 142
Charges de provisions au 31/12/2025	79 756 400
<b>S/Total :</b>	<b>315 208 542</b>
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<42 565 900>
<b>TOTAL</b>	<b>272 642 642</b>

### 6.14 /Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

### 6.15 /Note sur les pertes extraordinaires

LIBELLE	31/12/2025
Contribution sociale de Solidarité	1 070 363
Contribution de Sécurité Sociale	1 070 363
Contribution aux Fonds national de la réforme éducative	66 898
<b>Total</b>	<b>2 207 623</b>

## 7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

## 8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

## 9. Comparabilité des comptes

### ▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31/12/2025 sont les mêmes que celles adoptées pour l'arrêté des comptes de 2024.

## 10. Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration des comptes statuant sur les résultats de 2025, et à la date d'arrêté de comptes aucun évènement post bilan n'est survenu.

## 11. Transactions avec les parties liées

Transactions effectuées avec la Banque de Tunisie (société mère)

DESIGNATION	MONTANT HT
Service financier	49 903
Personnel en détachement	401 722
Loyer locaux archives	17 959
Droit de garde des titres	148 307
Commissions bancaires	74 222
Commissions sur contrat temporaire décès	7 787 613
Jetons de présence	12 667
<b>Total charges</b>	<b>8 492 393</b>
Loyer locaux agences bancaires	61 221
Primes assurance Assistance	231 435
Primes assurance Auto	102 251
Primes assurance capitalisation	5 113 480
Primes assurance Groupe	4 430 969
Primes assurance Incendie	1 551
Primes assurance Multirisques	35 682
Primes assurance RC	1 565
Primes assurance Risques Spéciaux	25 530
Primes assurance Vol	73 739
Primes assurance vie pour le personnel	18 842 000
Revenue des dépôts	7 689 108
<b>Total produits</b>	<b>36 608 531</b>
<b>Dividende payé</b>	<b>7 547 475</b>

## 12. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Astrée Assurances s'inscrit dans une démarche progressive d'intégration des principes RSE et des critères ESG dans sa stratégie opérationnelle.

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, Astrée assurances présente ci-après les informations significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG », et ce, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 & S2.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain », conformément aux orientations du CMF.

Dans ce cadre, les informations sont présentées selon les axes suivants :

- Gouvernance de la durabilité ;
- Stratégie ESG ;
- Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité ;
- Indicateurs ESG et cibles ;

## 1. Gouvernance de la durabilité :

Dans le cadre de son plan stratégique quinquennal 2025-2029 qui a été validé par le conseil d'administration, et dont un projet de mise en place d'une politique RSE-ESG a été lancé, Astrée a identifié la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (ESG) comme l'un des axes majeurs de développement et de création de valeur durable. Ces enjeux de durabilité sont pris en compte dans le cadre du dispositif global de gouvernance de la Compagnie.

Le Conseil d'Administration d'Astrée Assurances, directement ou à travers ses divers comités (comité des risques, Comité d'audit, ...), exerce une supervision globale des risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance et la continuité de l'activité.

Les organes de gouvernance impliqués dans la supervision des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de Astrée Assurances sont les suivants :

Le Comité des Risques : Il rend compte au Conseil d'Administration en matière de gouvernance de la surveillance des Risques et oriente le Conseil sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, et intégrera les risques liés aux facteurs ESG et climatiques, et suivra l'évolution réglementaire pour s'y conformer.

Le Comité d'audit : Le Comité d'audit projette d'intégrer les enjeux de durabilité dans son programme de travail, il abordera également les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers de la Compagnie et veillera à ce que les informations présentées reflètent de manière fiable les risques et opportunités identifiés, dès lors que ces enjeux sont jugés significatifs.

## 2. Stratégie ESG

Astrée Assurances, en tant que compagnie d'assurances et de réassurances multibranches, est exposée aux facteurs ESG de façon directe à travers ses activités de souscription et de réassurance et de manière indirecte à travers ses investissements liés aux activités des émetteurs et contreparties.

Dans ce cadre, Astrée Assurances envisage d'intégrer progressivement les critères ESG dans ses divers processus afin d'assurer une croissance durable et une maîtrise accrue des impacts de ses activités internes (maîtrise de l'énergie, gestion des déchets...).

Astrée Assurances, à travers une démarche structurée, vise à implémenter ces critères dans les prises de décisions liées à la souscription, à la tarification ainsi qu'au niveau du choix des investissements financiers et immobiliers.

Par ailleurs, les risques émergents liés à la durabilité pourraient potentiellement avoir une incidence sur certains postes des états financiers de la Compagnie, notamment les primes, les différentes charges techniques et non techniques et les placements.

A la date d'arrêté des états financiers au 31/12/2025, la Compagnie n'a identifié aucun élément présentant d'incidence financière significative sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

### 3. Risques et opportunités liés à la durabilité

Astrée Assurances adoptera une approche structurée et prospective pour identifier et gérer les risques et opportunités ESG les plus pertinents. Les principaux risques incluent :

- L'évolution constante du cadre réglementaire ESG
- Les perturbations opérationnelles liées au changement climatique
- Les risques cyber et de sécurité des données.

En parallèle, la durabilité représente des opportunités stratégiques majeures. L'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et de souscription renforce la résilience du portefeuille et permet d'accompagner les clients dans leur transition.

### 4. Indicateurs ESG et approche transitoire

Au titre de l'exercice 2025, Astrée Assurances adopte une phase transitoire conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier. Cette phase repose sur :

- Une priorité qualitative : en relation avec les processus de gouvernance et la trajectoire de conformité aux normes internationales de durabilité ;
- Indicateurs quantitatifs : En raison du niveau de maturité des données disponibles et des processus de quantification des risques liés à l'ESG, la société prévoit de mettre en place progressivement un système structuré de suivi et de reporting ESG, incluant la définition d'indicateurs pertinents permettant l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des activités de la compagnie, et ce en lien avec ses orientations stratégiques en matière de durabilité inscrites dans son plan stratégique 2025-2029.

A noter que Astrée Assurances a élaboré un rapport de durabilité 2025-2024 intégrant l'ensemble des actions RSE-ESG déjà réalisées. Ce rapport sera soumis au conseil d'administration qui va statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.



**Annexe 9: Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2025**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	15 378 242	31 146 097	15 767 855
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 095 818	9 095 818	9 095 818	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	77 506 683	62 443 301	70 643 069	8 199 768
Prêts hypothécaires	1 627 883	1 627 883	1 627 883	0
Autres prêts	1 544 942	1 402 030	1 402 030	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	59 073 772	59 034 734	59 654 520	619 786
Autres parts d'OPCVM	10 250 224	10 250 224	13 241 443	2 991 219
Obligations et autres titres à revenu fixe	418 393 505	418 393 088	418 393 088	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 537 221	2 537 221	2 537 221	0
Autres Dépôts	113 020 956	113 020 956	113 020 956	0
<b>TOTAL :</b>	<b>715 302 109</b>	<b>693 183 497</b>	<b>720 762 126</b>	<b>27 578 629</b>

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	23 180 980	31 380 748
Actions non cotées	39 262 321	39 262 321
<b>Total :</b>	<b>62 443 301</b>	<b>70 643 069</b>

Obligations cotées	30 084 000	30 084 000
Obligations non cotées	23 180 000	23 180 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	365 129 088	365 129 088
<b>Total :</b>	<b>418 393 088</b>	<b>418 393 088</b>

**Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025

<i><b>Inventaire 2023</b></i>					
Règlements cumulés	67 301 783	58 998 771	43 433 986		
Provisions pour sinistres	20 481 199	33 447 491	74 893 047		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>87 782 983</b>	<b>92 446 262</b>	<b>118 327 033</b>		
Primes acquises	142 746 007	148 506 651	162 304 840		
% sinistres / primes acquises	<b>61,50%</b>	<b>62,25%</b>	<b>72,90%</b>		

<i><b>Inventaire 2024</b></i>					
Règlements cumulés	71 964 237	68 569 754	68 899 593	47 242 720	
Provisions pour sinistres	13 446 525	26 156 184	39 085 037	84 889 480	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>85 410 761</b>	<b>94 725 938</b>	<b>107 984 630</b>	<b>132 132 200</b>	
Primes acquises	142 746 007	148 506 651	162 304 840	175 299 754	
% sinistres / primes acquises	<b>59,83%</b>	<b>63,79%</b>	<b>66,53%</b>	<b>75,38%</b>	

<i><b>Inventaire 2025</b></i>					
Règlements cumulés	74 083 006	76 420 274	84 489 175	75 103 453	53 630 915
Provisions pour sinistres	9 531 407	15 546 388	28 261 915	45 909 643	76 455 902
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>83 614 413</b>	<b>91 966 661</b>	<b>112 751 090</b>	<b>121 013 096</b>	<b>130 086 817</b>
Primes acquises	142 746 007	148 506 651	162 304 840	175 299 754	188 812 379
% sinistres / primes acquises	<b>58,58%</b>	<b>61,93%</b>	<b>69,47%</b>	<b>69,03%</b>	<b>68,90%</b>

**Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2025**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 705 622	<b>1 705 622</b>	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 857 887	12 632 403	<b>15 490 290</b>	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		46 628 070	<b>46 628 070</b>	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
<b>Total produits des placements</b>	<b>2 857 887</b>	<b>60 966 096</b>	<b>63 823 982</b>	
Intérêts		473 486	<b>473 486</b>	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	600 596	2 654 749	<b>3 255 345</b>	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
<b>Total charges des placements</b>	<b>600 596</b>	<b>3 128 235</b>	<b>3 728 831</b>	

## Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2025

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquisées	1 510 923	22 697 979	864 662	61 703 585	86 777 149
Charges de prestations	-836 785	-6 504 384	-789 582	-35 152 837	-43 283 588
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-174 007	-1 356 923	401 518	-34 051 415	-35 180 827
<b>Solde de souscription :</b>	<b>500 131</b>	<b>14 836 672</b>	<b>476 598</b>	<b>-7 500 666</b>	<b>8 312 734</b>
Frais d'acquisition	-19 785	-7 407 811	-7 977	-62 635	-7 498 209
Autres charges de gestion nettes	-113 129	-779 754	-49 616	-1 616 366	-2 558 865
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>-132 914</b>	<b>-8 187 566</b>	<b>-57 593</b>	<b>-1 679 001</b>	<b>-10 057 074</b>
Produits nets de placements	1 396 402	5 084 772	695 241	15 004 811	22 181 226
Participation aux résultats	-1 637 268	0	-985 053	-419 414	-3 041 734
<b>Solde Financier :</b>	<b>-240 866</b>	<b>5 084 772</b>	<b>-289 812</b>	<b>14 585 398</b>	<b>19 139 492</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-420 555	0	-	-420 555
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	440 342	0	-	440 342
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-630 852	-	-	-630 852
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	1 221	0	-	1 221
Commissions reçues des réassureurs	-	-13 909	0	-	-13 909
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>0</b>	<b>-623 753</b>		<b>0</b>	<b>-623 753</b>
<b>Résultat technique 2025:</b>	<b>126 350</b>	<b>11 110 125</b>	<b>129 194</b>	<b>5 405 730</b>	<b>16 771 399</b>
<b>Résultat technique 2024:</b>	<b>981 652</b>	<b>10 918 436</b>	<b>831 826</b>	<b>4 218 950</b>	<b>16 950 864</b>

<b>Variation 2025-2024 :</b>	<b>- 855 302</b>	<b>191 689</b>	<b>- 702 632</b>	<b>1 186 780</b>	<b>- 179 465</b>
	<b>-87%</b>	<b>2%</b>	<b>-84%</b>	<b>28%</b>	<b>-1%</b>

<u>Informations complémentaires :</u>					
Versement périodique de rente Vie		26 051	12 988		39 039
Rachats Vie payés	527 366	12 699	447 959	9 230 398	10 218 421
Capitaux échus Vie	299 728	-	324 728	25 642 244	26 266 700
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	16 926 016	55 647 958	8 105 413	191 963 255	272 642 642
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	15 431 110	53 916 132	7 719 606	158 385 294	235 452 142

**Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2025**

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Porte Pécuniaires	Total	Acceptations	Total
<b>Primes acquises</b>																		
PRNV11 Primes émises	89 234 570	13 328 226	410 083	26 285 625	206 376	6 514 695	638 882	7 182 754	882 648	2 292 720	36 590 795	3 313 265	1 265 812	0	111 629	188 258 080	2 679 640	190 937 720
PRNV12 Variations des primes non acquises	-2 271 280	-373 926	53 014	859 603	273 641	-61 556	123 190	-335 368	-738	121 848			-149 815	0	8 306	-1 753 081	-372 263	-2 125 344
<b>Charges de prestations</b>																		
CHNV11 Prestations et frais payés	-61 918 255	-1 297 799	-14 772	-10 615 139	-15 750	-1 308 954	-97 795	-2 686 268	-2 957	-389 322	-39 819 652	-528 147	-116 017	-79 685	-2 119	-118 892 630	-797 470	-119 690 100
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	-10 490 020	509 619	1 962	1 379 697	-136 400	1 720 460	63 038	153 758	-293	-604 048	-948 132	-127 783	142 948	39 309		-8 296 886	267 207	-8 029 679
<b>Solde de souscription :</b>	<b>14 555 016</b>	<b>12 166 120</b>	<b>450 287</b>	<b>17 909 786</b>	<b>327 868</b>	<b>6 964 644</b>	<b>727 315</b>	<b>4 314 876</b>	<b>878 660</b>	<b>1 421 197</b>	<b>-4 176 989</b>	<b>2 667 334</b>	<b>1 142 928</b>	<b>-40 376</b>	<b>117 817</b>	<b>59 316 483</b>	<b>1 777 114</b>	<b>61 093 597</b>
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	-4 099 752	-1 514 614	-9 332	-2 388 250	109 843	-330 078	-414 542	-934 548	-68 115	-350 764	-1 221 786	-98 143	-135 092	0	-9 510	-11 464 685		-11 464 685
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	-13 088 863	-866 092	-81 079	-3 313 652	-36 316	-599 431	-444 522	-965 462	-60 347	-721 569	-2 221 985	-236 166	-271 704	0	-11 546	-22 918 736	-651 266	-23 570 002
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>-17 188 615</b>	<b>-2 380 707</b>	<b>-90 411</b>	<b>-5 701 902</b>	<b>73 526</b>	<b>-929 509</b>	<b>-859 065</b>	<b>-1 900 010</b>	<b>-128 463</b>	<b>-1 072 333</b>	<b>-3 443 771</b>	<b>-334 309</b>	<b>-406 796</b>	<b>0</b>	<b>-21 056</b>	<b>-34 383 422</b>	<b>-651 266</b>	<b>-35 034 687</b>
PRNT3 Produits nets des placements	17 131 473	615 227	67 686	2 187 519	237 702	1 843 804	35 484	906 810	11 121	281 370	433 855	11 137	137 329	80 431	9 075	23 990 633	210 903	24 200 935
CHNV3 Participation aux résultats	-158 876	-1 196 543	0	-1 001 927	0	188	-8 450	-149 015	0	-124 506	-247 358	0	-9 525	0		-2 894 014	-97 915	-2 991 929
<b>Solde Financier :</b>	<b>16 972 597</b>	<b>-581 316</b>	<b>67 686</b>	<b>1 185 592</b>	<b>237 702</b>	<b>1 843 992</b>	<b>29 034</b>	<b>757 804</b>	<b>11 121</b>	<b>156 863</b>	<b>186 497</b>	<b>11 137</b>	<b>127 803</b>	<b>80 431</b>	<b>9 075</b>	<b>21 096 019</b>	<b>112 988</b>	<b>21 209 007</b>
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-6 492 140	-8 894 973	-404 768	-24 050 200	-199 751	-4 376 897	-560 794	-6 485 769	-818 364	-2 018 158			-832 069	0		-55 141 892		-55 141 892
CHNV11 Part des réassureurs dans les primes non acquises	696 236	353 953	-11 484	-418 597	-43 949	121 796	-18 758	495 588	5 778	-121 848			137 295			1 196 011		1 196 011
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	114 372	1 195 840	1 899	9 821 640	102	249 180	62 696	2 279 023	0	340 632	0	0	15 282	0		14 080 657		14 080 657
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	-165 213	-112 083	-1 899	-2 210 260	56 583	-2 018 070	-52 699	1 176 601	-9 188	611 118	0	0	104 370	0		-2 620 738		-2 620 738
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	2 679 837	1 013 671	0	5 088 750	87 627	829 430	153 613	1 510 247	223 461	287 818			254 524	0		12 128 578		12 128 578
<b>Solde de Réassurance (2025)</b>	<b>-3 166 918</b>	<b>-6 444 082</b>	<b>-416 252</b>	<b>-11 768 667</b>	<b>-99 287</b>	<b>-5 194 552</b>	<b>-415 952</b>	<b>-1 034 309</b>	<b>-598 313</b>	<b>-898 437</b>	<b>-780 339</b>	<b>0</b>	<b>-320 617</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-30 357 386</b>	<b>0</b>	<b>-30 357 386</b>
<b>Solde de Réassurance (2024)</b>	<b>-2 424 618</b>	<b>-4 187 287</b>	<b>-485 786</b>	<b>-9 534 128</b>	<b>-63 947</b>	<b>-2 163 916</b>	<b>-291 716</b>	<b>-317 838</b>	<b>-565 112</b>	<b>-780 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-37 815</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-20 852 504</b>	<b>0</b>	<b>-20 852 504</b>
<b>Résultat technique (2025)</b>	<b>11 172 080</b>	<b>2 760 016</b>	<b>11 310</b>	<b>1 624 808</b>	<b>539 809</b>	<b>2 584 575</b>	<b>-518 668</b>	<b>2 138 362</b>	<b>163 005</b>	<b>-392 710</b>	<b>-7 434 264</b>	<b>2 334 163</b>	<b>543 318</b>	<b>40 055</b>	<b>105 836</b>	<b>15 671 695</b>	<b>1 238 636</b>	<b>16 910 531</b>
<b>Résultat technique (2024)</b>	<b>8 630 764</b>	<b>3 531 887</b>	<b>-79 054</b>	<b>4 755 508</b>	<b>635 557</b>	<b>2 603 582</b>	<b>-270 248</b>	<b>-72 630</b>	<b>-41 698</b>	<b>-242 682</b>	<b>-6 652 606</b>	<b>2 005 102</b>	<b>204 414</b>	<b>36 266</b>	<b>79 318</b>	<b>15 123 480</b>	<b>418 229</b>	<b>15 541 709</b>
<b>Variation : 2025-2024</b>	<b>2 541 316</b>	<b>-771 871</b>	<b>90 364</b>	<b>-3 130 700</b>	<b>-95 748</b>	<b>-19 007</b>	<b>-248 420</b>	<b>2 210 992</b>	<b>204 703</b>	<b>-150 028</b>	<b>-781 658</b>	<b>329 061</b>	<b>338 904</b>	<b>3 790</b>	<b>26 518</b>	<b>548 215</b>	<b>820 607</b>	<b>1 368 822</b>
	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Perte	Aug.Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice
<b>Informations complémentaires :</b>																		
<b>Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>	<b>37 057 193</b>	<b>2 003 070</b>	<b>86 476</b>	<b>7 768 412</b>	<b>2 123 840</b>	<b>1 992 068</b>	<b>273 571</b>	<b>2 244 373</b>	<b>137 621</b>	<b>806 463</b>			<b>495 471</b>		<b>102 767</b>	<b>55 091 324</b>	<b>1 472 951</b>	<b>56 564 275</b>
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	34 785 913	1 629 144	139 490	8 628 015	2 397 481	1 930 512	396 781	1 909 005	136 883	928 311			345 655		111 073	53 338 243	1 100 687	54 438 930
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>	<b>167 143 835</b>	<b>3 209 339</b>	<b>621 131</b>	<b>13 451 485</b>	<b>609 317</b>	<b>18 833 886</b>	<b>35 532</b>	<b>7 648 980</b>	<b>2 406 524</b>	<b>4 429 600</b>	<b>170 415</b>	<b>1 097 783</b>	<b>65 732</b>			<b>219 723 560</b>	<b>1 064 270</b>	<b>220 787 830</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	157 225 077	3 718 958	623 093	15 599 521	472 917	20 572 713	98 570	8 226 674	1 802 476	4 229 261	97 413	1 254 765	65 963			213 987 403	1 331 477	215 318 880
<b>Provision pour PB et Ristournes à la Clôture</b>	<b>1 130 166</b>	<b>3 065 002</b>	<b>124 661</b>	<b>2 017 209</b>	<b>-2 710</b>	<b>98 819</b>	<b>14 359</b>	<b>614 636</b>	<b>-12 739</b>	<b>656 693</b>	<b>123 831</b>	<b>-30 715</b>	<b>19 967</b>			<b>7 819 777</b>	<b>0</b>	<b>7 819 777</b>
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	1 106 117	2 691 787	124 661	1 314 636	-2 710	97 175	25 202	554 414	-12 768	561 478	568 673	-30 719	18 567	0		7 016 512		7 016 512
<b>Provision pour Egalisation &amp; Equilibrage à la Clôture</b>				<b>1 505 484</b>			<b>0</b>		<b>0</b>							<b>1 505 484</b>		<b>1 505 484</b>
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'ouverture				1 505 484			0		0							1 505 484		1 505 484
<b>Autres provisions techniques à la clôture :</b>	<b>4 347 855</b>	<b>2 925 410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105 241</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>415 003</b>	<b>40 009</b>	<b>862 192</b>			<b>4 347 855</b>		<b>4 347 855</b>
- Provisions pour risques en cours	105 241							105 241								105 241		105 241
- Provisions mathématiques de rentes	3 767 958	2 925 410												842 548		3 767 958		3 767 958
- Arrérages de rentes à payer	19 644													19 644		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	455 012														455 012			455 012
<b>Autres provisions techniques à l'ouverture :</b>	<b>3 792 786</b>	<b>2 805 588</b>														<b>3 792 786</b>		<b>3 792 786</b>
- Provisions pour risques en cours	100 667															100 667		100 667
- Provisions mathématiques de rentes	3 687 211	2 805 588						100 667						881 626		3 687 211		3 687 211
- Arrérages de rentes à payer	19 644													19 644		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	14 736														14 736			14 736

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs  
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2025**

Année d'inventaire	Exercice				
	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 935 101	1 863 862	2 683 494	1 267 291	3 041 734
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	212 382 489	258 681 806	306 318 964	279 714 609	254 047 392

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Vie au 31/12/2025**

	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
Primes Acquisées	PRV11	86 777 149
Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV11 CHV12, CHV21, CHV22	<43 283 588> <35 180 827>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>8 312 734</b>
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43, CHV5	<7 498 209> <2 558 865>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;10 057 074&gt;</b>
Produits nets de placements Participation aux Bénéfices	PRV2, CHV9 CHV3	22 181 226 <3 041 734>
<b>Solde Financier :</b>		<b>19 139 492</b>
Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV12 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	<420 555> 440 342 <630 852> 1 221 <13 909>
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>&lt;623 753&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>16 771 399</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Versements périodiques de rentes Vie		39 039
Montants des rachats Vie		10 218 421
Capitaux échus Vie		26 266 700
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		272 642 642
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		235 452 142

**Annexe n° 16 : Tableau de rattachement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Non Vie au 31/12/2025**

	<b>Rattachement</b>	<b>Total</b>
<b>Primes acquises</b>		
Primes émises	PRNV11	190 937 720
Variation des primes non acquises	PRNV12	<2 125 344>
<b>Charges de prestations</b>		
Prestations et frais payés	CHNV11	<119 690 100>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<8 028 679>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>61 093 597</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<11 464 685>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<23 570 002>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;35 034 687&gt;</b>
Produits nets de placements	PRNT3	24 200 935
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 991 929>
<b>Solde Financier :</b>		<b>21 209 007</b>
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<53 945 881>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	14 080 657
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	<2 620 739>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	12 128 578
<b>Solde de Réassurance :</b>		<b>&lt;30 357 386&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>16 910 531</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>		<b>56 564 275</b>
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		54 438 930
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>		<b>220 787 830</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		215 318 880
<b>Provision pour Egalisation &amp; Equilibrage à la Clôture</b>		<b>1 505 484</b>
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		1 505 484
<b>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>7 819 777</b>
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		7 016 512
<b>Autres provisions techniques à la clôture</b>		<b>4 347 855</b>
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 792 786

## RAPPORT GENERAL

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires,  
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »  
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis**

### I- Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie d'assurance et de réassurance « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, les états de résultats techniques vie et non vie, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net au bilan de 881 075 424 dinars, des capitaux propres positifs de 204 130 685 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 34 769 144 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- **Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 572 421 482 dinars au regard d'un total bilan de 881 075 424 dinars, ce qui représente 65 % de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie

pour un montant de 272 642 642 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 220 787 830 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 78 991 010 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Leur évaluation repose sur des méthodes actuarielles, l'analyse de données historiques et l'utilisation d'hypothèses clés, telles que décrites dans les notes 4.2 et 4.3 aux états financiers. Compte tenu de leur importance significative par rapport au total du bilan, de la complexité des modèles et des hypothèses retenues, du jugement significatif de la direction requis ainsi que de l'influence potentielle sur l'appréciation du respect des ratios réglementaires de la compagnie, l'évaluation des provisions techniques a été considérée comme un point clé de l'audit.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, liés :
  - À la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
  - Aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Nous avons testé, par sondages, la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances ;
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux de l'actuaire précité ;
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » aux états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

#### ▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2025 à 47 518 709 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 17 694 423 dinars, soit une reprise de 1 363 641 dinars par rapport à la provision constatée en 2024.

Compte tenu de la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021, fixant la méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie telles que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés,
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

#### ▪ **Evaluation des Placements financiers**

Au 31 Décembre 2025, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 715 302 109 dinars, provisionnés à concurrence de 22 118 613 dinars, soit un montant net de 693 183 497 dinars, représentant 79% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 4.5 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, et aux dispositions de la NCT 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,

- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Fait à Tunis, le 30 avril 2026  
Les commissaires aux comptes

**FINOR**  
**Karim DEROUCHE**

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**MTBF**  
**Ahmed SAHNOUN**

## RAPPORT SPECIAL

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires,  
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »  
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis**

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Les conventions et opérations suivantes conclues au cours des exercices antérieurs ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

**1-** Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 1er décembre 2020, votre conseil d'administration du 23 avril 2026 a autorisé des opérations de pensions livrées réalisées au cours de l'exercice 2025 pour un montant global de 132 509 002 dinars.

Les revenus constatés à ce titre en 2025 s'élèvent à 1 254 362 dinars.

**2-** Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 1er décembre 2020, votre conseil d'administration du 25 avril 2025 a autorisé des opérations de pensions livrées réalisées au cours de l'exercice 2024 pour un montant global de 181 230 208 dinars.

Les revenus constatés à ce titre en 2025 s'élèvent à 542 967 dinars.

**3-** La Banque de Tunisie a détaché auprès de votre société deux membres de son personnel.

La charge supportée à ce titre courant l'exercice 2025 s'élève à 401 722 dinars HT soit 478 051 dinars TTC et tenant compte d'une marge de 15%.

**4-** Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre votre compagnie et la Banque de Tunisie « BT » le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle cette dernière est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actions de votre société.

Banque de Tunisie « BT » assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 03 mars 2009, en vertu duquel la Banque de Tunisie « BT » , outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, assure au profit de votre compagnie, la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 23 septembre 2022, prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en vertu duquel, la rémunération annuelle de la banque a été portée à 41 900 dinars HT avec une majoration annuelle de 6%.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 49 904 dinars HT soit 59 385 dinars TTC.

**5-** Une convention de location a été signée en date du 1er juillet 2008 entre la Banque de Tunisie « BT » et votre compagnie en vertu de laquelle cette dernière a loué auprès de la Banque un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux.

Cette convention a été annulée et remplacée par une nouvelle convention en date du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer à un montant de 10 000 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève 17 959 dinars HT soit 21 371 dinars TTC.

**6-** Une convention de location a été signée le 27 décembre 2012 entre votre compagnie et la Banque de Tunisie « BT » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de votre société un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha.

Le loyer a été fixé à un montant de 13 700 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

Le montant constaté à ce titre en produits de l'exercice 2025 s'élève de 23 432 dinars HT.

**7-** Une convention de location a été signée le 06 mars 2012 entre votre compagnie et la Banque de Tunisie « BT » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de votre société un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II.

Le loyer a été fixé à un montant de 28 200 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% chaque deux années de location.

Le montant constaté à ce titre en produits de l'exercice 2025 s'élève de 37 791 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions précitées, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

### **C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

**1-** Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales sont définies comme suit :

Le conseil d'administration réuni le 13 décembre 2023 a nommé Monsieur Moez DIMASSI en qualité de Directeur Général de votre société et ce, à compter du 18 janvier 2024 et a délégué au comité de rémunération de fixer sa rémunération.

A cet effet, le comité de rémunération réuni le 12 janvier 2024 a décidé d'accorder au Directeur Général :

- Une rémunération annuelle brute fixe de deux cent trente mille dinars payables sur douze mensualités.
- Une prime annuelle brute variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de soixante-dix mille dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

**2-** Les obligations et engagements vis-à-vis des Directeurs Généraux et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
<b>Avantages à court terme</b>	262 048 (*)	44 271	150 000	-
<b>Prov. Prime annuelle variable</b>	70 000	140 000	-	-
<b>Total</b>	<b>332 048</b>	<b>184 271</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>

(\*) Compte tenu des frais de carburant pour 13 KDT hors charges fiscales et sociales et de la dotation aux provisions pour congés à payer pour 19 KDT au titre de l'exercice 2025 (le solde de ladite provision s'élève à 44 KDT au 31 décembre 2025).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 30 avril 2026  
Les commissaires aux comptes

**FINOR**  
**Karim DEROUICHE**

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**MTBF**  
**Ahmed SAHNOUN**